

**BY-LAW NUMBER M-5
A LAW TO AMEND A BY-LAW
RESPECTING THE PROCEDURE OF THE
COMMON COUNCIL
OF THE CITY OF SAINT JOHN**

Be it enacted by the Common Council of The City of Saint John as follows:

A By-Law of The City of Saint John entitled "a By-Law Respecting the Procedures of the Common Council of The City of Saint John" enacted on the 29th day of November, A.D. 2010, is hereby amended as follows:

- 1 Paragraph 2.19(b) is amended by adding the words "a regular meeting," immediately after the words "a vote taken by roll call during".
- 2 Section 5.9 is repealed.
- 3 The following Section is enacted and added immediately following Section 6.4:

"6.5 Electronic participation

- (1) Requirements:

Provided the conditions set out in section 69 of the *Local Governance Act* are met, a Member may participate in a regular meeting, a special or emergency meeting, or a Committee of the Whole meeting closed to the public, by means of a telephone conference call or video conference.

- (2) Grievance Hearings:

A hearing under the Working Agreement between the City of Saint John and The Canadian Union of Public Employees Local # 18 (Outside Workers) - Article 12 – Grievance Resolution Process – Internal shall not be held with Members participating electronically by telephone conference call or video conference.

- (3) Call in time:

**ARRÊTÉ N° M-5
ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ
CONCERNANT LE RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAL DE
THE CITY OF SAINT JOHN**

Lors d'une réunion du conseil communal, The City of Saint John a décrété ce qui suit :

Par les présentes, l'arrêté de The City of Saint John intitulé « Arrêté concernant le règlement intérieur du conseil communal de The City of Saint John », édicté le 29 novembre 2010, est modifié comme suit :

- 1 Paragraphe 2.19b) est modifié par l'adjonction des mots « une réunion ordinaire, » immédiatement après les mots « un vote par appel nominal au cours d' ».
- 2 L'article 5.9 est abrogé.
- 3 L'article suivant est édicté et suit immédiatement l'article 6.4 :

« 6.5 Participation par voie électronique

- 1) Exigences :

Lorsque les conditions établies à l'article 69 de la *Loi sur la gouvernance locale* sont remplies, un membre peut participer à une réunion ordinaire, une réunion extraordinaire ou à une réunion d'urgence, ou à une réunion du comité plénier à huis clos, par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

- 2) Audiences de griefs

Une audience tenue en vertu de l'entente de travail entre The City of Saint John et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 18 (cols bleus) — article 12 — Processus de règlement des griefs — n'a pas lieu en présence de membres participant par voie électronique par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

- 3) Heure pour joindre la conférence téléphonique :

The Clerk shall schedule a telephone conference call or video conference, to begin 15 minutes before the start of each meeting.

Le greffier/la greffière planifie que la conférence téléphonique ou la vidéoconférence commencera 15 minutes avant le début de chaque réunion.

(4) Form of Electronic Meeting Notice:

4) Forme de l'avis de réunion électronique :

(a) Subject to paragraph (b), notice of a meeting shall include the time and location of the meeting and the phone numbers and any access code needed to connect to the telephone conference call or video conference.

a) Sous réserve de l'alinéa b), l'avis d'une réunion inclut l'heure et l'endroit où se tiendra la réunion ainsi que les numéros de téléphone et les codes d'accès requis pour se connecter à une conférence téléphonique ou à une vidéoconférence.

(b) There shall be no requirement to identify the location of the meeting in the notice required in paragraph (a) if each Member has advised the Clerk of his or her intention to participate electronically in the meeting.

b) Si chaque membre a avisé le greffier/la greffière de son intention de participer à la réunion par voie électronique, il n'existe pas d'obligation d'identifier l'endroit où se tiendra la réunion, tel qu'exigé à l'alinéa a).

(5) Meeting room equipment:

5) Équipement de la salle de réunion :

Except where each Member has advised the Clerk in writing of his or her intention to participate electronically in the meeting,

Sauf lorsque chaque membre a informé par écrit le greffier/la greffière de son intention de participer à la réunion par voie électronique,

(a) the City shall provide the required equipment at each meeting, which the Clerk shall connect to the telephone conference call or video conference at least 5 minutes prior to the start of the meeting.

a) lors de chaque réunion, la municipalité fournit l'équipement requis que le greffier/la greffière branchera à la conférence téléphonique ou à la vidéoconférence au moins 5 minutes avant le début de la réunion.

(b) Members participating electronically from outside the City are responsible to provide their own equipment to connect to the telephone conference call or video conference.

b) les membres qui participent par voie électronique et qui sont à l'extérieur de la ville sont responsables de fournir leur propre équipement pour pouvoir se connecter à la conférence téléphonique ou à la vidéoconférence.

(6) Location of the Presiding Officer:

6) Emplacement physique du président/de la présidente du conseil :

The Presiding Officer of the meeting may be physically present in the meeting room.

Le président/la présidente de la réunion du conseil peut être physiquement présent dans la salle de réunion.

(7) Location of the Mayor:

7) Emplacement physique du maire ou de la mairesse :

If the Mayor is out of the City, he or she shall not

Si le maire ou la mairesse est à l'extérieur de la

participate as Presiding Officer but may participate as a Member and vote.

ville, il/elle ne participera pas en tant que président/présidente du conseil, mais pourra participer en tant que membre et pourra voter.

(8) Joining the telephone conference call or video conference late:

8) Se joindre à la conférence téléphonique ou à la vidéoconférence en retard :

A Member is not permitted to participate electronically in a meeting if that Member does not join the meeting within 15 minutes of its scheduled starting time.

Un membre n'a pas le droit de participer à une réunion par voie électronique si ce membre ne se joint pas à la réunion dans les 15 minutes suivant l'heure prévue du début de la réunion.

(9) Arrival announcements:

9) Annonce d'arrivée :

Members who participate electronically in the meeting shall announce themselves at the first opportunity after joining the telephone conference call or video conference, but may not interrupt a speaker for the purpose of doing so.

Les membres qui participent à la réunion par voie électronique doivent signifier leur présence à la première occasion après qu'ils se sont joints à la conférence téléphonique ou à la vidéoconférence, mais ne peuvent le faire en interrompant un intervenant.

(10) Departure announcements:

10) Annonce de départ :

Members who leave the telephone conference call, the video conference or the meeting room prior to adjournment shall announce their departure, but may not interrupt a speaker for the purpose of doing so.

Les membres qui quittent la conférence téléphonique, la vidéoconférence ou la salle de réunion avant l'ajournement annoncent leur départ, mais ne peuvent le faire en interrompant un intervenant.

(11) Quorum calls:

11) Vérification du quorum :

The Presiding Officer shall establish the presence of quorum by roll call at the beginning of the meeting and on demand of any Member. Such a demand may be made following the departure of any Member or following the taking of any vote for which the announced totals add to less than a quorum.

Le président/la présidente du conseil procède à la vérification du quorum par appel nominal au début de la réunion et à la demande d'un membre. Une telle demande peut être effectuée à la suite du départ d'un membre ou à la suite de la tenue d'un vote où le total des votes est inférieur au quorum.

(12) Obtaining the floor:

12) Obtenir la parole :

To seek recognition by the Presiding Officer, a Member shall address the Presiding Officer and state his or her own name.

Afin d'être reconnu par le président/la présidente du conseil, un membre s'adresse au président/à la présidente du conseil et donne son nom.

(13) Voting methods:

13) Modes de scrutin :

All votes shall be taken by roll call.

Tous les votes sont pris par appel nominal.

(14) Technical malfunctions and requirements:

14) Défaillances techniques et exigences :

Each Member is responsible for his or her connection to the telephone conference call or video conference; no action shall be invalidated on the grounds that the loss of, or poor quality of, a Member's individual connection prevented him or her from participating in the meeting.

(15) Link interruptions:

If there is an interruption in the communications' link to a Member who is participating electronically, the Presiding Officer may:

- (a) decide on a short recess until it is determined whether or not the link can be re-established; or
- (b) continue the meeting and treat the interruption in the same manner as if a Member who is physically present leaves the meeting room.

(16) Forced disconnections:

The Presiding Officer may direct a Member to disconnect or mute their connection if it is causing undue interference with the telephone conference call or video conference. The Presiding Officer's decision to do so, which is subject to an undebatable appeal that can be made by any Member, shall be announced and recorded in the minutes."

Chaque membre est responsable de son branchement à la conférence téléphonique ou à la vidéoconférence; aucune action ne devrait être annulée sous prétexte que la perte de branchement ou la mauvaise qualité du branchement d'un membre l'a empêché de participer à la réunion.

15) Interruption de la voie de communication :

Advenant le cas où il y aurait une interruption de la voie de communication avec un membre qui participe par voie électronique, le président/la présidente du conseil peut :

- a) décider de prendre une courte pause jusqu'à ce qu'on détermine si la communication pourra être rétablie; ou
- b) continuer la réunion et traiter l'interruption de la communication comme une situation où un membre qui est physiquement présent quitte la salle de réunion.

16) Débranchement forcé :

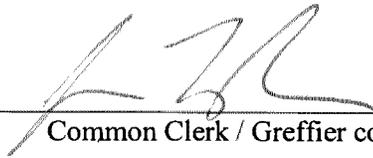
Le président/la présidente du conseil peut demander à un membre d'interrompre le branchement si le branchement cause une perturbation excessive avec la conférence téléphonique ou la vidéoconférence. La décision du président/de la présidente du conseil d'agir ainsi, sujette à un appel qui ne peut être discuté et qui peut être fait par tout membre, doit être annoncée et inscrite au procès-verbal. »

IN WITNESS WHEREOF The City of Saint John
has caused the Corporate Common Seal of the said
City to be affixed to this by-law the 23rd day of
March, A.D. 2020 and signed by:

EN FOI DE QUOI The City of Saint John a fait
apposer son sceau communal sur le présent arrêté
le 23 mars 2020, avec les signatures suivantes :



Mayor/Maire



Common Clerk / Greffier communal



First Reading - March 23, 2020
Second Reading - March 23, 2020
Third Reading - March 23, 2020

Première lecture - March 23, 2020
Deuxième lecture - March 23, 2020
Troisième lecture - March 23, 2020